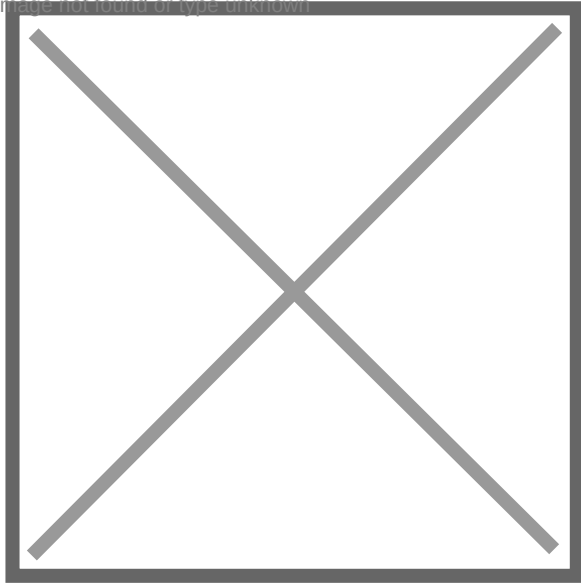


Image not found or type unknown



Droit pénale détournement de fonds

Par **lolotiti54**, le **05/08/2014 à 22:37**

Bonjour ma mère est actuellement gestionnaire dans un club de canoë kayak depuis sept ans. Le directeur puisse sur les comptes et je soupçonne ma mère de faire la même chose[smile17]. Ma question est quel peine cour t - elle? Comment porter plainte? Je remercie toute les personnes qui répondent[smile3]

Par **jibi7**, le **05/08/2014 à 22:59**

Si vous n'etes pas en cause personnellement (lésée ou complice) gardez vous de faire de telles choses sans avoir plus que des soupçons .rnEssayez de faire ça avec d'autres membres du club et concernant votre mere évaluez si les risques pris pour vous et elle valient les effets : perte de travail et casier et impossibilité de retrouver que les soupçons soient réels ou non confirmés.rn si vous vous associez a d'autres vous pourrez peut etre agir afin de limiter les degats demander une demission et un remboursement selon l'importance des sommes en jeu sans attendre que la justice s'en occupernPour elles il faudra des preuves certaines mais les degats seront la même si vous vous trompiez.